



QUELLES PISTES DE FINANCEMENTS PUBLICS POUR LES ASSOCIATIONS ???

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

C'est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative. Le FDVA soutien depuis 2018 :

- La formation des bénévoles.
- Les associations pour leur fonctionnement et leurs projets innovants, dans la suite de l'ancienne "réserve parlementaire".

Dépôts de dossier : à partir de février



Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

La DREAL finance des initiatives en faveur du développement durable ou de sensibilisation / éducation à l'environnement.

Dépôt des dossiers : décembre à mi-janvier.

Direction Régionale des affaires Culturelles

La DRAC finance des projets pour le secteur culturel et la création artistique.

Dépôts de dossiers : dernier trimestre.



Chaque année le Département des Bouches-du-Rhône soutient financièrement les associations au titre de l'aide facultative.

Dépôts des dossiers : septembre à janvier.